



ÉCOLE SAINTE MARIE
ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE
D'ENSEIGNEMENT
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
6, rue des Roloirs - 59510 FOREST SUR MARQUE
03/20/84/32/15 ecolesaintemarieforest@wanadoo.fr



Documents à fournir afin de finaliser l'inscription de votre enfant à l'école :

Au moment du dépôt du dossier d'inscription :

-régler les frais les d'inscription de 60 €* à verser une seule fois par chèque à l'ordre de l'école Sainte Marie. Ces frais permettent d'engager la famille dans la procédure de demande d'inscription.

*Ils ne seront pas remboursés en cas de désistement de la famille.

*Pour les élèves qui font leur 1ère rentrée, 30 € seront remboursés sur la facture du mois de leur rentrée

Pour le 28/04/2023 :

-compléter et signer l'engagement financier

-compléter le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB et le signer si vous avez opté pour ce mode de règlement

-compléter et signer les 2 exemplaires du contrat de scolarisation (un contrat par famille). L'un des deux exemplaires vous revient, vous rendrez l'autre exemplaire à l'école.

-fournir une photocopie du livret de famille(les pages du couple et de chacun des enfants du couple)

-fournir une photocopie du carnet de vaccinations ou du carnet de santé (vaccins uniquement)

-fournir le certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant a déjà été scolarisé

-fournir le livret scolaire de votre enfant si l'enfant a déjà été scolarisé

Au plus tard pour le 15/09/2023 :

-compléter l'annexe à l'engagement financier et joindre votre dernier avis d'imposition en version papier

-compléter la fiche d'inscription aux services périscolaires

Ces deux documents vous seront transmis le jour de la rentrée de septembre 2023.